

URSSAF AQUITAINE
TSA 30014
93517 MONTREUIL CEDEX

A BRUGES, le 08/12/2025

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 443677174

SAS APPLIUM
37 RUE DE CLICHY
92110 CLICHY

Page 1/3

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

D4BUY7BYA6EXBL2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Henri LOURDE ROCHEBLAVE



ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

2/3

CODE DE SÉCURITÉ

D4BUY7BYA6EXBL2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS APPLIUM
37 RUE DE NEUILLY
92110 CLICHY

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 92 salariés,
- pour une masse salariale de 508060 euros,
- au titre du mois de octobre 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

| ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS | NUMÉRO SIRET |
|--|--------------------------------------|
| 17 BD DE BERLIN | 44000 NANTES 44367717400163 |
| 7 RUE DE LA HAYE | 67300 SCHILTIGHEIM 44367717400114 |
| 37 RUE DE NEUILLY | 92110 CLICHY 44367717400056 |
| 4 RUE HENRY LE CHATELIER | 33700 MERIGNAC 44367717400122 |
| CENTRE D AFFAIRES BENOIT BAT F 69 RUE GORGE DE LOUP | 69009 LYON 09 44367717400064 |
| IMMEUBLE LE FROMVEUR 60 RUE ERNEST HEMINGWAY | 29200 BREST 44367717400155 |

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/10/2025.

Fait à : BRUGES
le : 08/12/2025

Le Directeur, Henri LOURDE ROCHEBLAVE



* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

3/3

CODE DE SÉCURITÉ

D4BUY7BYA6EXBL2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS APPLIUM
37 RUE DE NEUILLY
92110 CLICHY

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 92 salariés,
 - pour une masse salariale de 508060 euros,
 - au titre du mois de octobre 2025,
 - et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :
- L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN*

| ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS | NUMÉRO SIRET |
|---|-------------------------------------|
| IMMEUBLE LE MERI 103 A AV HENRI FREVILLE | 35200 RENNES 44367717400130 |
| IMMEUBLE LE BLUE D OC 120 RUE DE THOR | 34000 MONTPELLIER 44367717400080 |

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/10/2025.

Fait à : BRUGES
le : 08/12/2025

Le Directeur, Henri LOURDE ROCHEBLAVE

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



